

LES MÉDIAS DE LA HAINE

Introduction

Du Caucase au Rwanda, de l'ex-Yougoslavie au Moyen-Orient, on redécouvre depuis peu le rôle néfaste que peuvent jouer certains médias dans des situations de crises dès lors qu'ils sont utilisés à des fins partisans par les jusqu'au-boutistes de tous poils. On se souvient que, dans l'Allemagne nazie des années 1930, les techniques de manipulation des foules par la propagande et la désinformation avaient "préparé et conditionné" l'opinion publique allemande à ce qui allait suivre¹. Or, aux quatre coins du globe, on rencontre aujourd'hui des médias qui, par les "informations" qu'ils diffusent, risquent à tout moment d'envenimer les situations de crise que connaissent de nombreux pays. Ils contribuent de la sorte à réveiller ou à faire naître au sein des opinions publiques des sentiments racistes, xénophobes, tribalistes, voire des extrémismes religieux et politiques dangereux. En faisant appel aux "*bons vieux procédés*" - notamment en réveillant les instincts les plus primaires et en véhiculant des archétypes culturels ou "clichés" - des médias préparent et contribuent parfois au déclenchement de guerres sanglantes : les récents exemples de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, pour ne prendre que les cas les plus extrêmes, sont là pour nous rappeler que les médias peuvent être des vecteurs de guerre et que, bien souvent, la guerre médiatique précède la "vraie guerre". En distillant des messages de haine et en se faisant les apôtres de la violence, certains médias ont directement contribué à précipiter ces sociétés dans d'incommensurables drames humains.

Véritables outils et moyens d'action au service des objectifs poursuivis par les États ou par d'autres entités politiques, les médias sont au centre d'enjeux politiques, idéologiques, tribaux ou religieux qui

les dépassent... D'une façon générale, on constate aujourd'hui que l'issue des guerres et des conflits dépend plus que jamais de la maîtrise de l'information et de la communication. C'est la raison pour laquelle de plus en plus nombreux sont les organes de presse écrite et audiovisuelle qui sont investis, récupérés ou créés pour servir d'instruments à des politiques ouvertement bellicistes, hégémonistes, xénophobes et haineuses, constituant en cela une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

Les médias de la haine aujourd'hui

Les "journalistes" de ces médias de la haine portent de très lourdes responsabilités dans le déclenchement de nombreuses crises. Par les mensonges qu'ils ont fabriqués, par les différences qu'ils ont inventées ou encore par les désaccords qu'ils ont contribués à amplifier, ces "*mercenaires de la plume*", qui sévissent par exemple sur les décombres de l'ex-Yougoslavie depuis près de 4 ans, ont semé la haine entre les communautés serbe, bosniaque, croate et musulmane. Les conséquences de cette manipulation et de cette intoxication ont été dramatiques puisqu'elles ont justifié et par là même rendu possible l'objectif des nationalistes de tous bords que constituent les "régions ethniquement pures". Dans la même logique, ils ont appelé, parfois explicitement et en citant des noms, à l'assassinat de tous ceux qui - en particulier parmi les journalistes - refusaient de considérer leur "nation" comme l'unique cadre permettant l'exercice et le respect des droits de l'homme.

Le dévoiement systématique de ces médias au profit de la haine, de l'exclusion et de la xénophobie a été dénoncé officiellement, souvent en vain, par la communauté internationale. Dans un rapport rendu public en novembre 1992, Tadeusz Mazowiecki, le rapporteur spécial de l'ONU pour la région, dénonçait "*le rôle négatif des médias dans l'ex-Yougoslavie, qui donnent des informations*

¹ Voir à ce propos Tchakhotine Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, 1939.

mensongères et incendiaires et attisent le climat de haine et les préjugés mutuels qui alimentent le conflit en Bosnie-Herzégovine". Si, avec l'éclatement de la Fédération, l'information est devenue propagande et "intox", c'est parce que les médias yougoslaves n'avaient pas de caractère réellement fédéral. Parce que presse écrite, télévision et radios étaient profondément enracinés dans chacune des six Républiques de la fédération et étaient donc avant tout serbes, croates, slovènes, etc. C'est ainsi qu'après les élections de 1990, les différents pouvoirs des Républiques yougoslaves ont fortement accentué leur pression pour contrôler ce qu'ils considéraient désormais comme "leurs" médias. Rien d'étonnant, donc, que la montée de l'agitation nationaliste constatée depuis plusieurs années ait bénéficié d'une précieuse caisse de résonance dans les campagnes orchestrées par les plus hautes personnalités des Républiques et relayées par ces médias. On constate en effet que, depuis 1991, les liens entre les médias et les pouvoirs politiques s'y sont renforcés au point d'être encore plus étroits que pendant la longue période communiste... C'est vrai en particulier de la Croatie et de la Serbie où les médias ont très tôt été contrôlés par les partis gouvernementaux, épousant en cela les causes les plus nationalistes.

Exemple parmi d'autres : en Croatie, l'hebdomadaire *Globus* - chantre du nationalisme - a dressé, sous le titre "*Des féministes violent la Croatie*", une liste de cinq femmes journalistes à éliminer, en donnant des détails concernant leur lieu de naissance, leur nationalité, le nombre de leurs enfants, l'identité de leurs maris, etc. Les raisons de ces appels au meurtre ? Elles auraient publiquement posé la question d'une participation éventuelle des soldats croates à des viols, viols dont on sait qu'ils ont constitué - notamment du côté des armées serbe et monténégrine - une arme et une stratégie de terreur psychologique visant les populations civiles.

Autre exemple la Serbie, où la pression médiatique sur la population a préparé la guerre contre la Croatie bien avant qu'elle ne se déclenche. La presse a commencé par publier des feuilletons historiques destinés à promouvoir un esprit revancharde. Se sont alors multipliés les récits sur les victimes serbes "massacrées par les oustachis croates" au cours de la seconde guerre mondiale et sur

les injustices politiques dont serait continuellement la cible la Serbie depuis des décennies... Ces campagnes de presse, bien ciblées, et faisant appel à l'irrationnel collectif, ont fait mouche auprès d'une opinion publique sous-informée et encore marquée par les déchirements de la guerre de 1940. Ces médias, après avoir désignés les ennemis extérieurs de la Serbie, se sont employés à dénoncer les "traîtres" de l'intérieur, c'est-à-dire tous ceux qui se dressaient contre cette furie nationaliste. C'est ainsi que, fin avril 1992, la télévision serbe diffusait un reportage sur les journalistes à abattre.

Les cas où l'information a fait place aux mensonges les plus grossiers ne sont pas rares. L'agence de presse et la télévision des serbes de Bosnie-Herzégovine (*SRNA*) - créée en mars 1992 pour "*promouvoir la vérité sur les serbes de Bosnie-Herzégovine*" - en est un bon exemple. Au tout début du siège de Sarajevo, alors que la ville était coupée du reste du monde, la télévision *SRNA* parlait des lions affamés du zoo de la ville auxquels "*les musulmans jettent les femmes et les enfants serbes en guise de repas*" et présentait les musulmans comme des "*hordes venues d'Orient, menaçant l'Occident chrétien d'une nouvelle croisade*"...

Que ce soit en Croatie, en Serbie ou en Bosnie-Herzégovine, des médias ont été les maîtres d'oeuvre de la violence inter-communautaire. Non contents d'avoir préparé psychologiquement le terrain en attisant les sentiments nationalistes avant même le début des affrontements, médias écrits et audiovisuels sont devenus des armes de guerre aux mains des extrémistes de tous bords lorsque les conflits ont éclaté. La confrontation armée en ex-Yougoslavie trouve pour partie sa source dans les moyens de communication. Elle s'y poursuit encore aujourd'hui, particulièrement en Bosnie-Herzégovine.

Mais il n'y a pas que dans les Républiques de l'ex-Yougoslavie que la propagande véhiculée par ces médias de la haine tue. Au Rwanda, il est désormais établi que des médias comme *Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM)*, *Radio Rwanda* ou le périodique *Kangura* ont eux aussi

psychologiquement accompagné et justifié le génocide perpétré contre la communauté tutsi, qui a coûté la vie à plusieurs centaines de milliers de rwandais. Le caractère prémédité et organisé de ces massacres a été souligné par René Degni-Ségui, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le Rwanda. Pour le rapporteur des Nations Unies, l'un des éléments accédant la thèse de la planification est *“la campagne d'incitation à la haine ethnique et à la violence orchestrée par les médias appartenant au gouvernement ou lui étant proches, tels que Radio Rwanda, et surtout la Radio Télévision Libre des Mille Collines”*². Les journalistes de *RTL*M - mise sur pied en 1993 et financée par les membres du clan “Habyarimana”, du nom du chef de l'État mort dans un attentat le 6 avril 1994 - ont en effet appelé à l'antenne leurs auditeurs à tuer les hutu modérés et les tutsi, regrettant même que “les fosses ne soient pas encore pleines”. Distillés à doses homéopathiques essentiellement à partir d'octobre 1990, date à laquelle la guérilla menée par le Front Patriotique Rwandais (FPR) basé en Ouganda a entamé sa longue marche vers la capitale, Kigali, les appels à la haine raciale à l'encontre de la minorité tutsi - entièrement assimilée par les extrémistes hutu au FPR - se sont fait de plus en plus violents au sein de ces médias, transformés en machines à tuer à partir du 6 avril, date du déclenchement des premiers massacres...

Fait extrêmement inquiétant, cette “ethnisation” à outrance de certains médias “pousse au crime” a fait des émules dans toute la région des Grands Lacs. Au Burundi entre autres, où *Radio Rutomoringo*, une radio pirate créée par des extrémistes hutus et émettant de la région de Bukavu au Zaïre, mais également des journaux extrémistes, aussi bien tutsi que hutu, attisent la haine communautaire.

Toujours en Afrique, au Niger, une partie de la presse indépendante fait ses choux gras du conflit opposant des mouvements armés touaregs aux autorités politiques et militaires de Niamey. Par des titres accrocheurs par exemple, certains journaux n'hésitent pas à comparer les touaregs à des nazis

² Voir le *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda présenté par Mr. R. Degni-Ségui, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme*, 28 juin 1994, Commission des droits de l'Homme, Cinquante et unième session, Conseil Économique et Social, Nations Unies.

avidés du sang des populations sédentaires noires... Par la pratique de l'amalgame et de la désinformation, le conflit du Nord est souvent présenté de façon manichéenne : d'un côté les populations blanches rebelles et de l'autre les populations sédentaires noires victimes du terrorisme. Cette clef de lecture extrêmement réductrice des racines du conflit - uniquement "analysé" en des termes ethniques - s'est traduit dans la pratique par une exacerbation de la haine raciale entre communautés blanches et noires nigériennes. Une évolution toute aussi inquiétante pourrait bien se faire jour dans une partie de la presse malienne, où le traitement du "problème touareg", sans aller jusqu'à provoquer la haine, est loin de favoriser un règlement pacifique de ce conflit.

Les pays de l'ex-bloc communiste, plongés dans d'inextricables difficultés économiques, politiques et sociales, nées de ou amplifiées par la dislocation de l'ordre ancien, constituent eux aussi un terrain fertile pour la manipulation de l'opinion par la propagande politique nationaliste, ethnique ou religieuse. En Roumanie, la haine envers les communautés juive et surtout tzigane, est promue par quelques journaux ouvertement racistes. Plongée dans des difficultés de tous ordres malgré sa "révolution", la Roumanie est le lieu de campagnes xénophobes menées contre ces communautés par une presse extrémiste par ailleurs très liée à des partis politiques d'extrême droite sur lesquels l'actuel gouvernement roumain s'appuie pour se maintenir au pouvoir. D'une rare intolérance, cette presse menace aujourd'hui, comme hier, de faire se dresser les communautés roumaines les unes contre les autres.

En Crimée, sur fond de querelles politiques et nationalistes quant à l'appartenance de la presqu'île à la Russie ou à l'Ukraine, le nouveau régime en place, celui des "chats engraisés"³, utilise le pouvoir de la presse pour conforter un peu plus son assise. Presse séparatiste et légaliste s'affrontent sur l'avenir de la Crimée, contribuant chaque jour un peu plus à creuser le fossé d'incompréhension voire de haine entre communautés russophone et ukrainienne.

³ C'est-à-dire des hommes corrompus qui le dirigent.

Dans un état de décomposition avancé - prélude à une recomposition territoriale ? - les ex-Républiques du Caucase sont le lieu de tensions séculaires, libérées avec la disparition de l'URSS. De la Géorgie à la Tchétchénie en passant par l'Arménie et l'Azerbaïdjan, les multiples conflits qui dévastent la région sont souvent "portés" et envenimés par les médias "nationaux". La guerre sanglante qui oppose depuis de longues années arméniens et azéris, pour le contrôle du territoire montagneux qu'est le Haut-Karabakh, est exemplaire de la façon dont les médias sont instrumentalisés au service d'objectifs militaires et nationalistes, dans le cadre d'un conflit aux racines religieuses, ethniques et politiques. Les journaux arméniens les plus radicaux - porte-parole des nationalistes les plus durs de Erevan et partisans de l'accentuation de l'effort de guerre - prônent ainsi la guerre contre l'ennemi "turc", dépeint comme le responsable de toutes les persécutions dont serait victime le peuple arménien. Un autre conflit, beaucoup plus récent celui-là, l'attaque des troupes russes contre la Tchétchénie et sa capitale, Grozny, le 11 décembre dernier, est tout aussi représentatif de la façon dont les médias se transforment en machines de guerre. La désinformation à laquelle se livrent quotidiennement les médias russes à la botte du régime va en effet au-delà de la propagande classique destinée à justifier toute opération militaire : racisme, xénophobie, amalgame, tout est bon pour présenter à l'opinion publique russe un ennemi "croqué" sous les traits les plus noirs.

Au Moyen-Orient, nombreux sont les médias qui - par leur propagande guerrière - tentent de faire capoter le processus de paix dans lequel se sont engagés Israéliens et Palestiniens le 13 septembre 1993 à Washington. Processus dont le succès ou l'échec conditionne directement l'établissement de la paix dans toute la région... Cette haine de la paix avec "l'ennemi juré" s'est ainsi particulièrement manifestée, dans la presse israélienne et palestinienne, à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix à Messieurs Arafat, Rabin et Pères, au mois de décembre 1994 à Oslo.

Non loin de là, l'Égypte, en proie aux attentats des extrémistes islamistes, est le théâtre d'une poussée d'intolérance et de haine dont la presse islamiste, en particulier, se fait l'écho. L'ensemble de la presse égyptienne reste violemment anti-israélienne quinze ans après les Accords de Camp-David scellant la

paix entre les deux nations. Et la presse islamiste appelle quotidiennement à la haine voire au meurtre contre les intellectuels opposés à une lecture extrémiste du Coran, à la soumission des femmes et à l'exclusion des autres communautés religieuses...

Faut-il juger les journalistes ?

Ainsi donc, des hommes de communication, qui n'ont de journalistes que le nom, portent sur leurs épaules une part de responsabilité écrasante dans les drames que vivent entre autres aujourd'hui les populations rwandaise et de certaines des républiques de l'ex-Yougoslavie. La place de ces "journalistes" est-elle, au même titre que les militaires et les hommes politiques yougoslaves et rwandais, sur le banc des accusés, aux côtés des auteurs de crimes de guerre ? C'est-à-dire aux côtés de ceux qui ont assassiné avec des armes, souvent sans raison. C'est au Tribunal Pénal International (TPI), créé pour juger des crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie, et au Tribunal Criminel International⁴, chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide commis sur le territoire du Rwanda entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, d'en décider au vu des éléments d'information dont ils disposent suite aux nombreuses enquêtes diligentées par les Nations Unies dans ces deux régions.

On ne saurait toutefois oublier qu'il existe quantité de situations autres que celles extrêmes que connaissent le Rwanda et l'ex-Yougoslavie et dans lesquelles des journalistes contribuent volontairement - par leur engagement au service d'une cause ou d'une idéologie - ou involontairement - par leur manque de professionnalisme et leur absence de déontologie - à la propagation de discours haineux. Mensonges, propagande et informations orientées et à sens unique sont les traits communs de

⁴ Créé par la Résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le 8 novembre 1994.

ces médias dont l'objectif ultime, à cent années lumière du souci d'une information honnête et équilibrée, est l'intoxication par le bourrage de crâne. Peut-on, dès lors, admettre des restrictions à une liberté de la presse dont certains abusent pour faire "passer leur sale propagande" ? La question, posée par Reporters sans frontières, organisation de défense de la liberté de la presse dans le monde, peut, à première vue, surprendre plus d'un lecteur. La poser, c'est nécessairement postuler que cette liberté doit, dans certains cas, comprendre ses propres limitations, définies idéalement au sein d'institutions démocratiques et chargées de les apprécier au regard du droit. En d'autres termes, que faire lorsque des journalistes et des médias franchissent la "ligne rouge" en appelant, par exemple, à la haine et à la violence à l'encontre d'individus ou de groupes d'individus ? Jusqu'où ne pas aller trop loin ? Le débat mérite d'être ouvert, ce d'autant plus que de telles limitations existent, qu'elles figurent dans les principaux textes de référence internationaux ou dans les législations internes des États. La vraie difficulté réside ici dans le respect de l'application de ces textes qui, s'ils étaient activés à temps, pourraient permettre de lutter plus efficacement contre ces médias de la haine. Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*⁵ et la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*⁶ sont des instruments internationaux qui peuvent ainsi être invoqués pour légitimer des limitations ou des restrictions à la liberté d'expression et d'information de médias lançant des appels à la haine et à la violence. L'article 20 du Pacte stipule ainsi que "*toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi*" et que "*tout appel à la haine nationale, raciale et religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi*". Quant à l'article 4 de la Convention, il invite les États parties prenantes à condamner "*toute propagande et toutes organisations qui (...) prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciales*" ainsi qu'à "*déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées*

⁵ Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976. Parmi les États qui ont signé et ratifié ce Pacte, on trouve par exemple le Rwanda, le Burundi, la Yougoslavie, la Roumanie, etc.

⁶ Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2106 A (XX) du 21 décembre 1965 et entrée en vigueur le 4 janvier 1969.

fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute invitation à la discrimination raciale, ainsi que tous les actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race (...)”.

Qu'ils soient ou non parties prenantes au Pacte ou à la Convention, certains États autorisent ces restrictions à la liberté d'expression et d'information aux fins de mieux lutter contre les appels à la haine et à la violence. D'autres États estiment en revanche inutile ce type de restrictions et dangereux d'élaborer une législation d'exception en la matière. C'est notamment le cas des États-Unis où, profitant du premier amendement de la Constitution qui - au nom de la liberté - permet à chacun d'exprimer son opinion, des groupes racistes diffusent quotidiennement et en toute légalité leur propagande haineuse... Dans tous les cas, malheureusement, l'existence d'une législation autorisant de telles limitations n'est pas toujours suffisante en soi pour contrer ces médias. En effet, que faire, par exemple, lorsqu'un État ayant perdu toute autorité n'est plus en mesure de faire respecter la légalité et les règles de droit ? Ou quand un État se fait le complice objectif ou passif de ces médias, en contradiction avec la législation ? On l'a vu au Rwanda où, malgré la pénalisation de l'incitation à la haine et à la violence inter-ethnique par les organes de presse⁷, le gouvernement et la justice de ce pays ont été les complices passifs voire actifs des médias les plus extrémistes tels que *Kangura* et *RTLM*. On l'a vu également avec l'éclatement de la Fédération yougoslave et l'apparition de nouvelles entités étatiques qui ont été les premières à utiliser les médias pour faire passer leur propagande guerrière et nationaliste. On le voit enfin au Burundi où la délitescence de l'État a permis aux médias extrémistes tutsi et hutu de se développer et d'appeler à la haine inter-ethnique malgré, là encore, la pénalisation de tels écrits par la législation burundaise⁸. Que faire, donc, lorsque les gouvernements et

⁷ Voir la Loi n°54/91 sur la presse rwandaise du 15 novembre 1991.

⁸ Voir le Décret-Loi n°1/01 régissant la presse au Burundi du 4 février 1992.

la justice de quelques États ne peuvent pas ou ne veulent pas appliquer les dispositions existantes pour lutter contre des médias extrémistes ?

Mobiliser la Communauté internationale

L'évolution extrêmement préoccupante de l'usage qui est fait des moyens de communication que sont les médias par certains groupes d'obédience religieuse, politique, ethnique, etc. nécessite une prise de conscience de la communauté et de l'opinion publique internationales. Dans le cas de situations potentiellement explosives menaçant la paix et la sécurité internationales, n'est-ce pas, tout compte fait, à la communauté internationale - notamment aux Nations Unies - de prendre ses responsabilités et de tout entreprendre pour faire taire ces voix haineuses ? Qui sait, par exemple, si les massacres perpétrés au Rwanda à partir du 6 avril 1994 auraient connu la même ampleur si les médias qui incitaient à la haine et à la violence ethniques depuis de longs mois déjà avaient été dénoncés et condamnés à temps par le reste du monde ? Quoiqu'il en soit, l'existence de situations toutes aussi inquiétantes, à commencer par celle que connaît à l'heure actuelle le Burundi, rend urgente une réflexion sur la mise en place de mécanismes opérationnels capables d'annihiler ou de contrer ces médias de la haine.

Les ONG peuvent elles aussi avoir un rôle important de vigilance et de dénonciation. A cet égard, on peut citer la plainte avec constitution de partie civile déposée par Reporters sans frontières en août 1994 contre les fondateurs et animateurs de la *RTLM*, séjournant en France, auprès du Doyen des juges d'instruction à Paris. Dans cette plainte pour génocide et pour crimes contre l'humanité - qui vise entre autres Agathe Habyarimana, veuve du président de la République rwandaise décédé le 6 avril 1994 - il est par exemple démontré que la radio *RTLM* a été le vecteur principal de l'incitation aux crimes de génocide. Parallèlement à cette action pénale engagée devant les juridictions françaises, Reporters sans frontières a chargé, en août 1994, l'un de ses avocats de "saisir" le Conseil de sécurité d'une requête

demandant l'adoption d'une résolution permettant et imposant aux États engagés dans la région d'empêcher toute émission en provenance des radios *RTL* au Rwanda et Rutomorango au Burundi. Dans la même optique, en décembre 1994, Reporters sans frontières, par le biais de son avocat, a adressé une nouvelle requête aux quinze membres du Conseil de sécurité aux fins de faire interdire la reconstitution au Zaïre et au Kenya des "groupes de presse" impliqués dans le crime de génocide au Rwanda.

Le minimum, en tous cas, serait que la communauté internationale vienne en aide - matériellement et financièrement - aux organes de presse existants qui, sur le terrain, peuvent être des "contre-feux" efficaces à ces médias de la haine. En fournissant, par exemple, l'information honnête et objective qui manque si cruellement. Car les effets néfastes des médias véhiculant haine et propagande sont d'autant plus efficaces qu'ils ne trouvent pas devant eux les contrepoids que constituent ou que pourraient constituer les médias attachés à un traitement impartial de l'information, à la véracité des faits. Or, bien souvent, du Rwanda à l'ex-Yougoslavie, on constate que tout a été fait - avec la complicité des gouvernements - pour limiter et faire taire les voix discordantes.

C'est une volonté de témoigner et de mettre en garde qui motive la réalisation de cet ouvrage basé sur une dizaine d'études de pays dans lesquels des médias ont été utilisés ou sont utilisés à des fins racistes, xénophobes et politiques grossières. Tel qu'il se présente, cet ouvrage sur les "médias de la haine" ne se veut pas exhaustif. Bien au contraire, d'autres pays et d'autres situations qui auraient trouvé leur place dans cet ouvrage, à commencer par l'Algérie par exemple, méritent une vigilance constante de la part de la communauté internationale.

Au travers de ces études de cas, dont certaines sont apparues comme parmi les plus alarmantes, on a voulu montrer, dans le détail, comment ces médias opèrent, qui les contrôlent et quels ravages ils sont susceptibles de créer si rien n'est entrepris pour les combattre. Les États et les opinions publiques devraient être beaucoup plus concernés par ces questions qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent : les médias peuvent en effet oeuvrer pour le meilleur et pour le pire, précipiter des sociétés entières dans la guerre

ou au contraire contribuer à désamorcer des crises. L'urgence de cet ouvrage est de montrer que, partout de par le monde, des médias conduisent des collectivités entières à se replier et à se renfermer sur elles-mêmes, les entraînant parfois dans un maelström de haine et de violence. La dénonciation de ces phénomènes n'est-elle pas la condition première à leur disparition ?

Renaud de La Brosse.